

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 2

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Une innovation : les budgets de cours. — Convocation des aumôniers. — L'emploi des nouvelles munitions d'infanterie et leur effet sur les installations des sociétés de tir. — Le chemin de fer Interlaken-Meiringen. — Les instructions du service de santé pour 1914. — Les officiers de la 2^e division à Bienne.

La dernière *Feuille officielle militaire* apporte une série de renseignements qu'il est utile de répandre.

Le premier est une innovation d'ordre administratif, introduite à titre d'essai : pour chaque école ou cours militaire un budget sera établi par le commissariat central des guerres, d'entente avec les services du Département militaire et les commandants des unités d'armée. Ces budgets resteront, naturellement, dans les limites des crédits votés par les Chambres ; ce seront, si l'on peut dire, des budgets de précision, et pas n'est besoin d'ajouter qu'ils répondront à la préoccupation d'économiser sur le budget légal. Ils mettront à la disposition du commandant d'école ou de cours une certaine somme, de l'emploi rationnel et économique de laquelle il sera rendu responsable, et le commissariat réservera une seconde somme pour le paiement des dépenses qui n'incombent pas au commandant de cours.

Dores et déjà, les virements sont interdits ; les soldes provenant, par exemple, d'une réduction des effectifs ou de toute autre cause, ne doivent pas être employés. Il ne faut pas qu'on croie, dit l'avis du Département, que tout crédit accordé doit être épuisé. Etant donné la situation financière de la Confédération, il est du devoir des commandants de troupes de veiller à faire toutes les économies possibles dans l'organisation et la marche des écoles et des cours.

Que les intentions soient pures, cela est hors de doute. Il faut attendre, pour juger, de voir à quoi elles conduiront. Si la tâche d'instruction tactique des commandants n'est pas entravée par des préoccupations de bureaucratie et de fiscalité, tout sera pour le mieux. Mais nous craignons que cela n'aille pas sans discussion et que la tâche des officiers n'en soit pas facilitée.

* * *

Les aumôniers n'auraient pas demandé mieux que de répondre du premier au dernier jour aux convocations annuelles de leur régiment. La question a été débattue pendant bien des années. Une décision du Département militaire l'a tranchée. La convocation des aumôniers sera dorénavant de sept jours à commencer le vendredi de la première semaine des cours.

* * *

La distribution du nouveau fusil et des nouvelles munitions a donné lieu à une décision pour l'observation de laquelle le Département fait appel au patriotisme des sociétés de tir.

La nouvelle arme a été livrée l'année dernière aux troupes des 3^e et 4^e divisions ; elle va l'être, au printemps, à celles de la 1^{re}, et pendant l'été aux trois autres. On commencera donc, dès les tirs du printemps, à tirer les exercices des sociétés de tir avec la nouvelle arme, pour autant que leurs membres seront des soldats qui l'auront reçue.

La décision du Département insiste pour que seuls ces soldats-là utilisent l'arme et la cartouche correspondante, modèle 1911. « Il est, dit-elle, sévèrement interdit aux militaires possédant une arme transformée ou le nouveau fusil (mousqueton) de prêter cette arme à d'autres militaires n'y ayant pas droit, pour tirer dans les sociétés ou dans les fêtes de tir. Il est également interdit aux militaires armés du fusil actuel de se procurer, à cette intention, des armes transformées ou des nouveaux fusils. »

La raison d'être de cette interdiction est le souci de la conservation du stock de guerre des nouvelles munitions. Ce stock n'est pas encore au complet ; il est en voie de fabrication ; or, en cas de guerre, ce sont ces cartouches-là que l'on emploierait, car elles peuvent parfaitement, pour le tir de guerre, être tirées avec l'ancienne arme et, par conséquent, mettre toutes les troupes au bénéfice de la trajectoire tendue. De là la nécessité d'en réduire la consommation pour les exercices de paix jusqu'à ce que le stock soit complet.

On peut espérer que les sociétés de tir comprendront ce que ce devoir a d'impérieux et que leurs comités veilleront de tous leurs efforts à l'observation de la décision du Département.

A ce propos, le chef de l'arme de l'infanterie donne des indications sur certains effets du tir de la nouvelle cartouche sur les champ de tir des sociétés.

Ces effets n'obligent à aucune transformation des champs de tir dont les installations sont complètement suffisantes déjà pour

l'emploi de l'ancienne cartouche ; la nouvelle n'exige pas de plus amples mesures de protection. En revanche, les déviations des projectiles étant plus à craindre, il y a lieu d'éviter tout ce qui pourrait les favoriser. Les cibleries découvertes sont donc préférables à celles qui possèdent des avant-toits ou autres constructions de bois ou de fer au-dessus des marqueurs.

D'une manière générale, la pénétration n'est pas plus grande que précédemment, les balles se renversant facilement et se fragmentant au choc des pierres et du fer. Les pare-balles garnis pour 2/3 de gravier et 1/3 de sable de 20 cm. d'épaisseur entre des planches de 3 cm., sont très efficaces : ils ne sont traversés à aucune distance du tir. Il convient, d'autre part, de les disposer de façon à ce qu'ils ne soient atteints qu'à angle droit. Bien que fragmentées pour la plupart, les balles qui les atteignent sous un angle aigu peuvent ricocher sous un angle ouvert jusqu'à 45°.

Les murs ou les pièces de fer qui se trouvent à proximité des tireurs ou des marqueurs doivent être revêtus de bois pour éviter les éclats de la balle, de la pierre ou du fer.

Les balles qui ne font qu'effleurer des objets durs ne subissent, en général, qu'une légère déformation ; sans perdre sensiblement de leur vitesse, elles peuvent prolonger leur course dans une direction impossible à déterminer jusqu'à 4000 mètres de portée environ. Le tir contre des buttes d'une insuffisante inclinaison devient ainsi plus dangereux, l'angle d'arrivée du projectile étant plus aigu en même temps que la vitesse plus grande. Le risque se fait particulièrement sentir sur un terrain gelé.

Le chef de l'arme conclut qu'il n'est pas possible d'obtenir une sécurité absolue — ce qui est déjà le cas aujourd'hui — et qu'il faudra toujours compter avec l'imprévu ; on ne peut que se borner à réduire le plus possible les risques d'accidents. La meilleure garantie de sécurité réside dans l'exactitude de la direction des tirs et dans le maniement conscientieux des armes.

* * *

Le long débat auquel a donné lieu la construction de la ligne de chemin de fer Interlaken-Brienz-Meiringen a été suivi avec intérêt par les milieux militaires. Leur attention avait été attirée sur son importance au point de vue de la défense nationale, par une brochure signée Théodore Freimut, et qui, d'une façon fort intéressante, exposait les avantages d'une voie normale Interlaken-Lucerne par le Brünig, tant pour la défense de notre front sud que pour celle des fronts ouest et nord.

La presse quotidienne s'est surtout attachée à la question du front sud, soit du Grimsel. Cela s'explique puisque, pour le moment, il ne pouvait être question de remplacer le chemin de fer de touristes qui franchit le passage du Brünig par une ligne de grande communication, à voie normale et tunnel de base. Cette ligne-là suppose une dépense d'une quarantaine de millions ; le budget des constructions des C. F. F. est suffisamment chargé pour qu'on ne songe pas à l'enfler, actuellement, avec plus d'excès.

La question du Grimsel n'est pourtant pas la plus importante. Sans doute, une voie normale aurait sensiblement facilité le parcours ; néanmoins, et pour autant qu'il s'agit simplement d'un transport de personnel, la différence n'est pas telle, entre le chemin de fer projeté et la voie normale, qu'il en faille concevoir des inquiétudes. C'est surtout le transport de matériel qui entre en considération ; mais pour ces transports-là, la situation d'un adversaire éventuel n'est guère meilleure, à moins que nous ne le laissions bénévolement surprendre et le tunnel du Simplon et la future ligne de la Furka. Nous sommes donc à deux de jeu et il n'y aurait pas lieu de considérer la décision des Chambres en faveur de la voie étroite comme un cataclysme.

Plus grave est la question du passage du Brünig. Il est certain que nos grandes lignes de Genève-Lausanne à Zurich, qui longent le pied du Jura sur une notable partie de leur parcours, sont fort exposées, et qu'à ce titre, une bonne ligne de grande exploitation, absolument à couvert, comme le serait celle de Berne-Thoune-Lucerne-Zurich rendrait un fort appréciable service. A cet égard, la section Interlaken-Meiringen devenait une amorce de ce futur tracé.

Mais on peut admettre, semble-t-il, que lorsque le trafic ferroviaire en Suisse aura pris un développement tel que la transformation de la ligne du Brünig en sera une conséquence, celle de la ligne Interlaken-Meiringen ne pourra être un obstacle sérieux. L'amendement qui prévoit la construction de la plate-forme pour voie normale éventuelle a réservé cette situation.

* * *

On sait que chaque année le service de santé adresse à ses officiers une instruction relative à leur service dans les écoles et dans les cours. On y tient compte des expériences de l'année précédente et des progrès réalisés par les sciences médicales. Nous relevons, dans l'instruction pour 1914, quelques indications dont les officiers de toutes armes peuvent faire leur profit aussi utilement que les médecins.

Les premières intéressent les affections causées par la marche et par les blessures de selle. Elles conseillent, tout d'abord, de ne pas pratiquer le badigeonnage à la formaline immédiatement avant une marche. On évitera mieux les dermatites — pour le profanum vulgus les inflammations de la peau — en procédant au traitement la veille au soir, ou pendant un jour de repos et, en tout premier lieu, le jour même de la mobilisation.

Le procédé suivant est très recommandable, dans les cas de pieds blessés : badigeonnage de la plante du pied avec une solution de mastic (ce médicament sera aussi remis au personnel de santé des troupes) ; laisser sécher une demi-minute, puis application d'un morceau de gaze ou mieux encore de futaine.

Les courroies de marche ont été très utiles ; on continuera à les employer de la même façon. Il faudra toutefois être prudent dans les cas de pieds plats douloureux, car si parfois les courroies font disparaître les douleurs, elles les augmentent dans d'autres cas.

Contre les blessures de selle : badigeonnage de la plaie avec du sulfichthyolate d'ammonium et de l'alcool concentré, parties égales ; puis laisser sécher. Le cavalier pourra généralement monter ensuite sans aucune douleur. Voilà un renseignement qui fera le bonheur de beaucoup.

Les instructions insistent sur l'hygiène des dents, question négligée autrefois et que les habitudes japonaises ont contribué à vulgariser quelque peu. Dans les écoles de recrues tout spécialement l'hygiène de la bouche et des dents fera l'objet d'une surveillance minutieuse : soir et matin gargarismes avec une solution de 1 : 5—10 000 par exemple, achat de brosses à dents et explications sur la manière de s'en servir.

Les instructions insistent d'ailleurs sur l'hygiène en général. Elles constatent que si l'état sanitaire de l'armée s'est amélioré, il s'en faut qu'il ait atteint le degré auquel on peut prétendre. Nous extrayons de ce chapitre les recommandations suivantes :

La propreté générale devrait être tenue beaucoup plus en honneur qu'elle ne l'est aujourd'hui encore sur plusieurs places d'armes. Il est beaucoup moins urgent de faire des installations et de construire des bâtiments coûteux que de cultiver une propreté rigoureuse, cela tant au point de vue de l'état de santé qu'à celui de l'éducation de la troupe.

Commandant et médecin devraient avant tout veiller à faire régner une propreté minutieuse à la cuisine et tout spécialement dans les linge de cuisine (changement fréquent là où c'est nécessaire).

saire ; lavages répétés des mains du personnel de cuisine). L'état de propreté à la cuisine devrait être tel qu'il n'inspire aucun dégoût aux hommes qui possèdent à cet égard de saines notions. Beaucoup de maladies infectieuses du soldat l'atteignent grâce à la malpropreté de la cuisine.

Les hommes doivent en outre se laver les mains au savon avant les repas. On tiendra, si possible, pour cela, de l'eau chaude et des brosses à mains à disposition des troupes montées (attention à la poussière de cheval, cause de suppuration des doigts).

Les recrues auront suffisamment de temps libre le soir pour se délasser et vers le milieu du jour pour prendre leur repas. Il ne faut pas oublier que nos recrues n'ont pas encore atteint leur complet développement : le cœur tout spécialement ne possède pas à ce moment le maximum de sa force. Il est permis sans doute d'exiger des recrues de sérieux efforts, mais il faut aussi d'autre part leur accorder le repos nécessaire, à défaut de quoi une dépression physique et morale s'empare facilement de la troupe, état qui ne peut être que nuisible à tous égards.

On veillera avec soin à la qualité et à l'*entretien* des sous-vêtements, des chaussettes et des souliers. Non seulement l'uniforme, mais aussi les sous-vêtements devraient être faits de façon à garantir la jeune recrue des intempéries. Des médecins d'école ont relevé récemment encore de la négligence dans l'essayage des souliers : les soldats se plaignent que le contrôleur de la chaussure fait la sourde oreille à leurs réclamations (inspections fréquentes, achat de sous-vêtements pour les indigents qui n'en possèdent pas aux frais de leur commune, lavage des sous-vêtements par les soldats eux-mêmes à un moment favorable à l'occasion de longues marches.)

Nous détachons encore des instructions pour 1914 la mesure pratique suivante. On sait que lors d'une mobilisation de guerre, chaque soldat recevrait un paquet individuel de pansement. A ce moment les médecins des corps devraient expliquer à la troupe la manière de s'en servir. Les instructions engagent les médecins d'école et de cours à fournir cette explication dès le temps de paix et à remplacer la théorie habituelle sur l'hygiène ou à la compléter par l'enseignement pratique de l'emploi du paquet de pansement individuel. Le magasin sanitaire fédéral leur fournira le matériel nécessaire.

Autre disposition pratique : les médecins d'école sont invités à faire distribuer aux hommes la brochure de la Société de la Croix blanche relative aux dangers des maladies vénériennes.

Enfin, troisième conseil pratique : Grâce à la vaccination in-

suffisante de notre population, une épidémie de variole trouvera dans notre armée, déjà en temps de paix, mais surtout en temps de guerre, les conditions les plus favorables à son développement. Les médecins d'école ont donc le devoir de procurer aux recrues l'occasion de se faire vacciner ou revacciner.

* * *

Plus de quatre cents officiers de la 2^e division se sont réunis le 8 courant à Bienne pour entendre une conférence de leur chef, le colonel-divisionnaire de Loys sur les manœuvres de l'année dernière et le programme de travail de cette année.

En venant si nombreux à Bienne, les officiers de la 2^e division ont tenu à affirmer leur confiance en leur chef et à se solidariser avec lui contre les attaques exagérées dont il a été l'objet. L'assemblée de Bienne a été une imposante manifestation de patriotism et de bonne camaraderie militaire.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Coup d'œil rétrospectif sur l'année 1913. — Le budget de guerre pour la première moitié de l'année 1914. — Les nouveaux commandants de corps. — Le budget de la landwehr pour 1914.

Comme de coutume ma première chronique trimestrielle de 1914 devrait être consacrée à un coup d'œil rétrospectif sur l'année écoulée.

Malheureusement, l'espace disponible est aujourd'hui plus restreint ; il ne nous permet guère de passer en revue, arme par arme, les progrès et les réformes accomplies dans le domaine militaire ; il ne nous est pas même possible de vous en donner un aperçu d'ensemble.

* * *

Les circonstances extraordinaires de l'année dernière ont entraîné des dépenses plus fortes que de coutume ; les crédits figurant au chapitre « instruction des troupes » ont permis aux corps d'armée d'avoir des manœuvres de guerre plus étendues ; de ce fait, nous avons bénéficié en 1913 d'une série de manœuvres et d'exercices spéciaux des plus intéressants ; nous ne noterons ici que les plus importants.

Comme on le sait par les derniers débats aux Délégations, les troupes de Bosnie, Herzégovine et Dalmatie ont été renforcées

de leurs trains et équipages organisés sur pied de guerre. L'inspectorat de l'armée à Saraïewo a profité de circonstances exceptionnelles pour faire exécuter à de grands corps de troupes des manœuvres de plusieurs jours sur ces terrains déserts et couverts de neige de notre empire. Aussi les officiers de tous grades eurent-ils l'occasion rare en temps de paix, de commander à la manœuvre des unités à l'effectif de guerre. En outre, les commandants supérieurs et leurs état-majors purent faire maintes expériences précieuses touchant les difficultés que présente la conduite de brigades et de divisions à l'effectif de guerre, suivies de tous leurs trains ; et dans ce pays-là les trains sont considérables et peu mobiles.

Les autres troupes de l'armée, elles-aussi, ont eu leurs exercices pendant cette année critique ; le programme indiquait une série de manœuvres et de cours spéciaux. Notons d'abord les manœuvres du 3^e corps, qui en 1911 et 1912 déjà, avait travaillé d'une manière exemplaire. Rompant avec des usages surannés, ce corps d'armée avait organisé en 1912 déjà, des manœuvres avec les divisions à l'effectif de guerre, les trains et équipages sur le pied de guerre. En 1913 eurent lieu dans le Gailtal, un exercice du service de fortresse, et à Krain l'un des plus grands exercices de tir qui ait jamais été faits sur le continent.

L'exercice dans le Gailtal a exigé des sapeurs un travail de deux mois pour établir des fortifications de campagne renforcées. Ces travaux, défendus par une brigade de montagne à effectifs renforcés et munie de tous les trains, ont été attaqués par une division d'infanterie.

Une partie d'un parc d'artillerie de siège fut établi ; des pièces de fortresse, de concert avec des pièces de campagne et d'artillerie lourde, et faisant usage de munitions de guerre, canonnèrent les fortifications adverses ; lors de cet exercice, les nouvelles pièces de l'artillerie de siège et de campagne exécutèrent leurs tirs d'essai.

Ont pris part au deuxième cours spécial, le grand exercice de tir : 17 bataillons à effectif de guerre et 10 batteries d'artillerie de campagne et de siège. Ces troupes, après une marche pénible et de nuit, dans le karst, tirèrent cinq heures durant sur des cibles représentant un ennemi occupant une position retranchée sur un front de six kilomètres environ.

Ces deux exercices comptent parmi les plus intéressants et les plus instructifs ; tous les participants reconnaissent sans réserve que les dispositions prises et l'exécution de la manœuvre furent exemplaires.

L'exemple du 3^e corps fut suivi par le 14^e corps du Tyrol,

qui dans son cours spécial, dut forcer des passages de montagne difficiles.

Notons ensuite les grandes manœuvres de l'automne 1913, en Hongrie, où se rencontrèrent les 4^e et 5^e corps avec leurs divisions sur le pied de guerre et leurs trains ; la flottille du Danube et un parc d'aviation y prirent part.

Enfin, il faut mentionner encore : les grandes manœuvres de cavalerie dans le sud-ouest de la Hongrie où l'on ne comptait pas moins de onze régiments de cavalerie, des batteries d'artillerie montées et des compagnies de cyclistes ; quelques exercices spéciaux des troupes techniques dans le territoire du 2^e corps (passages sur le Danube) ; et quelques autres, effectués dans les corps d'armée de Galicie.

La fin de cette année mouvementée de 1913 a été marquée par ces manœuvres originales dans le sud de la Bohême, dont je vous ai déjà parlé dans ma chronique du mois de novembre.

Notre activité militaire n'égale certainement pas celle que déplient certaines grandes puissances : ainsi l'Allemagne, qui a consacré spontanément à l'armée la somme de un milliard de francs ; la France, qui a réintroduit le service de trois ans afin d'obtenir un effectif de paix maximum ; la Russie, qui a entrepris d'augmenter son armée de 5 corps, de 2 corps de cavalerie, et de plusieurs batteries de campagne et de siège, et qui, pendant l'hiver dernier, a affecté huit cent millions de roubles aux réformes militaires. Cependant, l'année 1913 n'en est pas moins remarquable par les efforts que nous avons accomplis dans la monarchie pour éléver le niveau de notre préparation à la guerre.

* * *

Le 18 novembre de l'année passée, les délégations se sont réunies à Vienne pour discuter le budget du premier semestre de 1914.

Le budget semestriel, y compris les dépenses extraordinaires, dépasse de 195 millions de couronnes le budget total de l'année 1913. Le total des dépenses se monte à 760 millions de couronnes, savoir :

1 ^o Dépenses ordinaires pour l'armée	240.971.360 C.
2 ^o Dépenses extraordinaires	760.000 C.
3 ^o Troupes en Bosnie et Herzégovine	8.732.835 C.
4 ^o Dépenses extraordinaires pour le développement de l'armée	12.510.000 C.
5 ^o Dépenses extraordinaires pour la nouvelle artillerie de campagne	200.000 C.

6 ^o Dépenses extraordinaires pour l'acquisition de matériel de guerre et pour fortifications	20.800.000 C.
7 ^o Dépenses extraordinaires pour mesures militaires spéciales	316.678.000 C.

Le 7^e poste comprend les frais nécessités par la situation politique de l'hiver 1912-1913 et par la mise sur pied qui en est résultée. Ces dépenses, jusqu'à concurrence de 113 689 000 couronnes, conservent une valeur permanente (matériel de guerre, chevaux, vivres).

8 ^o Dépenses pour soldats ottomans	800.000 C.
9 ^o Crédit supplémentaire en partie pour couvrir la hausse du prix des subsistances, en partie pour des mesures d'organisation	38.138.580 C.
10 ^o Dépenses de la marine de guerre	32.770.000 C.
11 ^o Agrandissement de la flotte	47.500.000 C.
12 ^o Achèvement du port de guerre de Pola	500.000 C.
13 ^o Frais occasionnés par la crise balkanique, pour la marine	40.443.860 C.

Les chiffres présentés ci-dessus montrent que l'on travaille activement au développement de l'armée.

En laissant de côté le crédit extraordinaire pour l'armement, qui est de plus de 316 000 000 C., les 800 000 C. pour l'entretien des troupes qui ont passé la frontière bosniaque pendant la guerre et enfin les crédits supplémentaires de près de 33 millions, il reste tout de même encore plus de 283 millions pour les exigences totales de l'armée dans ce 1^{er} semestre de 1914. C'est là une augmentation considérable. Si l'on fait une comparaison avec le projet de budget pour 1910 — projet fait également après l'époque de crise de l'hiver 1908-1909 — on voit que les dépenses pour toute l'année 1910 ont été de 353 millions, qu'elles ont augmenté, par conséquent — sans compter les crédits d'armement — de plus d'un demi-milliard, soit d'environ 60 %. Cette augmentation de 60 % ne correspond pas malheureusement à une armée de force double ; en effet, le programme de développement pour les cinq années prochaines n'exige qu'un surcroît d'environ 150 millions ; 7 1/4 millions chargent le budget semestriel de 1914 de dépenses se répétant régulièrement, et 4 1/4 millions de dépenses spéciales, ce qui ne représente que le 4 % des dépenses totales.

L'exposé des motifs du budget nous apprend plusieurs changements notables dans l'organisation des troupes :

Une bête de munitions est attribuée à chaque compagnie

des bataillons d'infanterie et de chasseurs en raison des difficultés du transport par voitures sur le champ de bataille.

Le nombre des sections de mitrailleuses est élevé, provisoirement, à 142 pendant les manœuvres, puis d'une façon permanente, à 266. Ce chiffre correspond dans son ensemble à l'attribution d'une de ces sections à chaque bataillon d'infanterie. Les bataillons d'infanterie en Bosnie, Herzégovine et dans le sud de la Dalmatie reçoivent un cadre du train, ce qui leur permettra d'être prêts à marcher beaucoup plus rapidement.

Trois bataillons de chasseurs tyroliens seront détachés de leurs régiments pour être transformés en bataillons de chasseurs de plaine.

Les chasseurs de plaine possèdent en tout 4 compagnies de cyclistes dont une section est équipée comme section de mitrailleurs-cyclistes.

L'artillerie montée reçoit un développement grâce à l'organisation d'une nouvelle division ; l'artillerie lourde est augmentée d'une troisième batterie par division.

L'effectif de l'artillerie de forteresse est porté, grâce à la création de deux nouveaux bataillons à 6 régiments, 10 bataillons non enrégimentés, 5 cadres d'automobilistes et 5 cadres de train d'artillerie pour les batteries d'obusiers.

Les troupes de pionniers sont augmentées d'un bataillon d'équipage de pont¹ et d'une compagnie de mineurs.

L'effectif des aérostiers est augmenté de 19 officiers et 184 hommes ; celui des trains malheureusement est diminué de 40 hommes et 6 chevaux, de sorte qu'il paraît ne plus rester des cadres du train des aérostiers que le squelette.

Une plus grande levée des troupes de réserve a été prévue pour les cours de 1914, dont la durée ne pourra dépasser le temps prévu par la loi militaire. Seront appelés en service plus de 300 mille hommes et environ 5000 officiers de réserve et aspirants.

L'effectif de paix est normalement en 1914 de 28 000 officiers, fonctionnaires et aspirants et de 350 000 hommes.

L'augmentation de l'effectif dans la chronique de janvier 1914, à la page 51, 1^{er} alinéa, *in fine*, est de 43 642 hommes et non de 53 642. Résultat de la différence : 377.000

333.358

43.642

* * *

¹ Voir dernier alinéa de la chronique de janvier 1914, page 52.

Un mouvement parmi les hauts fonctionnaires militaires, annoncé il y a des mois déjà, s'est produit effectivement à la fin de janvier.

Depuis longtemps on savait que l'inspecteur d'armée, le général d'infanterie von Schrödler, avait l'intention de se retirer pour cause de maladie. Cette intention a été réalisée ; l'empereur a accepté sa démission et a nommé inspecteur d'armée le commandant du corps de Graz, Feldzeugmeister baron de Leithner. A la place de ce dernier il a désigné le commandant de la 6^e division d'infanterie à Graz, le maréchal Cholerns von Geldern.

Ces deux généraux ont dirigé l'année passée les manœuvres de corps dont nous avons parlé plus haut et organisé le combat du Plöckenpass et les exercices de tir réel à Krain, auxquels trois brigades et dix batteries ont participé.

Le nouvel inspecteur de l'armée a 62 ans ; il est officier depuis 1871 et a fait son service dans le génie et l'état-major général ; il fut pendant trois ans officier-instructeur en Perse, plus tard commandant de brigade, puis inspecteur général du génie et durant un an commandant de la 5^e division d'infanterie ; depuis avril 1911, il commandait le 3^e corps à Graz.

Le nouveau commandant de corps Cholerns est âgé de 58 ans et sert dans l'armée depuis 36 ans. Il fut d'abord dans l'infanterie, puis il passa à l'état-major général jusqu'au grade de major-général ; depuis octobre 1909 il était divisionnaire à Graz.

Le 10^e corps à Przeniisl a changé aussi de commandant ; à la place du général de cavalerie von Kummer, l'empereur a nommé le général d'infanterie von Meixner, frère jumeau du commandant de corps à Temesvar. Ces deux généraux sont dans l'armée depuis 35 ans, âgés de 56 ans, ont tous deux passé par l'académie militaire Thérèse et ont fait de brillantes carrières dans l'état-major général.

* * *

Le budget de la landwehr, lui aussi, n'a été établi que pour le premier trimestre de 1914.

Les dépenses totales se montent à 60 millions, soit de 4½ millions supérieures à celles de 1910.

Le développement de la landwehr tend à égaler l'élite en temps de paix. Il exige un surcroît de dépenses régulières de 30 millions et une dépense extraordinaire d'environ 80 millions C. Ces sommes devront être accordées par fractions et réparties sur les années de 1915 à 1920. Il en est de même pour la Honved, où les dépenses

habituelles s'élèvent à 16 ½ millions, les dépenses extraordinaires à 52 ½ millions en vue de l'augmentation de la troupe.

CHRONIQUE FRANÇAISE.

(*De notre correspondant particulier.*)

Le général Picquart : sa mort prématurée. — La genèse du fusil Lebel : les colonels Lebel et Maury. — La mort du général Bazaine-Hayter. — Mutations dans le haut commandement. — Le désordre de l'aéronautique militaire. — Indiscipline de certains corps «à côté». — Les soldats suisses dans l'armée française. — Les manœuvres de l'automne prochain. — Nouveaux règlements.

La mort du général Picquart, commandant le 2^{me} corps (Amiens), le débat au Sénat sur l'aéronautique militaire, la nouvelle que l'industrie allemande (et nommément la maison Krupp) mettait la main sur les usines russes chargées de fabriquer le matériel de guerre et qui sont, de ce fait, en possession des secrets de notre artillerie de campagne : tels sont les principaux faits que nous avons eu à enregistrer pendant le mois de janvier.

Le général Picquart était jeune. Son âge le destinait au Conseil supérieur de la guerre : il avait encore cinq ans devant lui pour arriver au terme de sa carrière. Une chute de cheval malencontreuse a déterminé sa disparition prématurée. Des funérailles nationales lui ont été faites, hommage rendu à son courage civique et au rôle qu'il a rempli pendant l'affaire Dreyfus. Je n'ai pas à rappeler ce qu'il fut comme ministre de la Guerre, comme commandant de corps d'armée, comme écrivain militaire. J'ai trop souvent parlé de lui pour qu'il soit utile de revenir à la charge. Tout au plus, dirai-je que, certain jour, causant avec M. Clémenceau, je lui exprimais mon étonnement de ce que les articles de son collaborateur militaire de l'*Aurore* fussent si incolores, ternes, quelconques, parfois si incertains et incohérents. Mon éminent interlocuteur me répondit en m'avouant que ce collaborateur n'avait d'idées arrêtées sur aucune question. Quand l'actualité apportait un sujet qu'il fallait absolument traiter et que son directeur le pressait de s'en occuper, il lui présentait les arguments pour et les arguments contre, sans arriver à se décider. Devant ces hésitations, ces incertitudes, M. Clemenceau était obligé de le renvoyer en lui disant dans quel sens il devait se prononcer. Dans ces conditions, quoi d'étonnant à ce que les conclusions ne fussent pas en concordance avec les prémisses et à ce qu'on éprouvât un certain malaise à suivre son argumentation ?

Puisque j'en suis à évoquer des souvenirs personnels, un mot du colonel Maury, que les journaux ont représenté comme ayant coopéré à la création du fusil Lebel, actuellement en service. Alors qu'il était capitaine, mon camarade Maury a été le subordonné du colonel Lebel, alors commandant, et — à ce titre — son collaborateur. Mais il n'a aucun droit de paternité sur la première arme à magasin dont notre infanterie ait été dotée.

Au surplus, le parrain de ce fusil n'était pas son père : il lui a donné son nom ; il ne lui a pas donné le jour. Je me rappelle quelles protestations il fit entendre en lisant une étude élogieuse que j'avais faite du Vetterli suisse, le premier échantillon du système que toute l'Europe, voire le monde entier, a fini par adopter. Il ne pouvait admettre qu'un mécanisme compliqué pût être placé entre les mains de n'importe quel fantassin ; il redoutait le gaspillage des munitions. Bref, il était résolument hostile à ce qui devait constituer son titre de gloire. Il a mérité, en effet, qu'on reconnût la part qu'il avait prise à la création du nouvel engin de guerre. Il n'avait pas eu l'honneur de l'initiative, et les dispositions essentielles ne sont pas son œuvre. Mais il était laborieux, conscientieux, habile : il a su se faire valoir en se rendant utile, en trouvant des détails ingénieux, en accordant les idées des uns avec les inventions des autres. Il a rendu viable ce qui, sans son aide, ne l'eût pas été. Il a contribué à faire passer dans la pratique des solutions purement théoriques. Il est digne de reconnaissance. Le colonel Maury, lui, ne mérite aucune gratitude pour sa participation à l'œuvre. Il n'y a pas travaillé, et, au surplus, quoi que fort intelligent, il était peu capable d'y travailler, parce que peu au courant de la question.

Un autre officier, que j'ai beaucoup connu, le général Bazaine-Hayter, vient de mourir à Morcote, sur les bords du lac de Lugano, où il s'était retiré depuis peu de mois. Il a été très violemment discuté, et il y avait des raisons pour qu'il le fût, malgré des qualités de premier ordre, qui le rendaient presque éminent, très supérieur, intellectuellement, en tout cas, à la moyenne de nos généraux. Malheureusement, ni sa personne ni ses idées n'ont trouvé l'accueil qu'il était en droit d'attendre ou que, du moins, il espérait. Aussi quitta-t-il son pays, où il n'était pas prophète, pour s'établir en Suisse. Il y vivait un peu écourré, attristé. Il n'y vécut pas longtemps.

Finissons-en avec les questions de personnes.

Le général Legrand, sous-chef d'état-major de l'armée, a été nommé au commandement du 21^{me} corps, de création récente. On a récompensé ainsi les services qu'il aurait pu rendre dans le vote

de la loi de trois ans. Il a été remplacé dans ses fonctions par le général Ebener, auteur d'une conférence — qui lui a réussi — sur le rôle social de l'officier.

Le général Gérard a été mis à la tête du 2^{me} corps. C'est un des officiers les plus intelligents, les plus vigoureux, les plus crânes, que je connaisse. Il a beaucoup d'autorité et de savoir-faire. Il en a plutôt trop. Mais, dira-t-on, *quod abundat non viciat*. Comme il ne sera atteint qu'en 1922 par la limite d'âge, il peut entrevoir les plus hautes destinées. Il ne serait pas impossible qu'il arrivât au ministère. Ses opinions politiques et sa valeur, tant personnelle que professionnelle, le désignent au choix du gouvernement. Et, sans prévoir s'il sera égal à l'opinion qu'on peut se faire de lui, on peut affirmer qu'il serait supérieur, en ce poste de combat, à beaucoup de ceux qui ont détenu, au cours de ces dernières années, le portefeuille de la Guerre.

* * *

Je ne crois pas très utile de parler de l'incident Poutilof. Il relève de la diplomatie (...je ne dis pas qu'il relève la diplomatie...) et il n'intéresse qu'indirectement l'armée.

Quant à l'aéronautique, elle intéresse assurément l'armée ; mais n'exagère-t-on pas en croyant qu'elle est, dans toute l'armée, ce qu'il y a de plus intéressant ? Elle a le mérite de l'exception. Or, dans le monde militaire français, ce dont on sait le moins de gré aux gens, c'est de faire leur métier. Pour y réussir, il faut en sortir. Tel, pour avoir écrit un livre (encore que ce soit le moyen le moins sûr), tel autre pour avoir fait un voyage ou pour avoir rempli des fonctions décoratives, arrive aux plus hauts grades et n'y serait point parvenu s'il s'était contenté de s'acquitter intelligemment, consciencieusement, de sa tâche professionnelle.

L'aéronautique mérite, plus que les missions à l'étranger ou les stations dans les antichambres, de créer des titres à l'avancement. Sa pratique comporte du courage, de l'audace même, du sang-froid, du coup d'œil. Et ce sont là des qualités militaires de premier ordre. Ceux qui les possèdent vraiment méritent les plus hauts grades... pourvu, pourtant, qu'ils ne désapprennent pas la tactique et le commandement.

Or, on voit des officiers qui cherchent dans l'aviation un moyen de s'élever (c'est tout naturel, n'est-ce pas ?) et de se pousser. Mus par l'ambition, ils entrent dans le service, s'arrangent de façon à faire quelques petites ascensions dans des conditions favorables, et, bénéficiant de la complaisance qu'on réserve à la « cinquième arme »,

obtiennent un grade ou une décoration. Satisfaits alors, ils s'en vont sans demander leur reste. Et c'est pourquoi, en dépit des avantages de toute sorte dont on comble le personnel de l'aviation, tant désertent ce service.

Non seulement il est encombré de faux héros, mais il est le refuge de tous les irréguliers, de tous les cerveaux brûlés, qui ne savent pas tenir honorablement leur place dans la vie normale, de tous les militaires qui cherchent un prétexte à vivre en marge, qui aiment le débraillé et qui sont épris d'indépendance. Les libres allures de ces hardis compagnons — dont quelques-uns sont en même temps d'excellents officiers, instruits, zélés, laborieux : j'en connais de tout à fait remarquables, — ont été signalées en ces termes par le correspondant de la *Leipziger Tageblatt*, qui a rendu compte dans ce journal des manœuvres du Sud-Ouest en 1913 :

« Le manque de discipline qui sévit dans l'armée française et dont on a eu ces derniers temps quelques exemples caractéristiques, commence à gagner les troupes de l'aviation. En fait, il ne règne dans les troupes d'aviation françaises qu'une discipline des plus vagues. Les officiers aviateurs français ne considèrent pas leurs exercices comme un devoir, mais comme un sport, et c'est pourquoi leurs randonnées, qui sont totalement dépourvues de tout caractère militaire, sont loin d'avoir pour l'armée la même importance que les performances de nos aviateurs.

» Les officiers aviateurs français sont de bons pilotes, mais de mauvais soldats. Ils accomplissent leur devoir consciencieusement mais non en soldats. L'aviation militaire française peut, sportivement, avoir encore une certaine avance sur nous, mais au point de vue militaire, la nôtre lui est de beaucoup supérieure. »

Les mêmes observations ont pu être faites au sujet des automobilistes. Ils rendent des services, certes, et font preuve de crânerie. Mais ils ont un rôle spécial et limité. Il ne faut pas que ces brillants virtuoses fassent oublier les braves petits instrumentistes qui jouent leur partie de leur mieux, et qui, s'ils ne tiennent pas l'affiche et s'ils ne déchaînent pas le tonnerre des applaudissements, n'en contribuent pas moins au succès du concert et à la bonne réputation de l'orchestre.

Les grands premiers rôles sont exigeants et jaloux. Il y a eu des tiraillements, au début, entre sapeurs et artilleurs, qui se sont disputé la possession de l'air. Les premiers manient la pioche et la pelle ; les seconds se servent des canons. On s'explique malaisément que le maniement des outils de pionnier ou des bouches à feu prépare à la direction des ballons ou des aéroplanes. Toujours est-il

que — dans la direction, précisément ! — il y a eu des désaccords. Des rivalités funestes se sont produites, et l'intérêt de la défense nationale a été sacrifié au milieu de luttes égoïstes.

Peut-être n'en faut-il pas davantage pour expliquer les désordres, les gabegie, dont la presse et le Parlement se sont émus, à bon droit. Le ministre de la Guerre a reconnu le bien-fondé de cette émotion. Tout au plus l'a-t-il trouvée exagérée. En tout cas, il a promis qu'il mettrait en œuvre des moyens énergiques pour faire cesser les défectuosités dont il n'a pas méconnu l'existence. Reste à savoir si ces moyens sont aussi efficaces qu'il le prétend. Personnellement, je suis porté à en douter. Au surplus, je crois que le résultat tient moins aux procédés qu'à ceux qui les emploient. Le tout est donc de savoir ce que valent le nouveau directeur de l'aéronautique et ses collaborateurs. L'avenir nous l'apprendra.

* * *

Dans la *Revue des études napoléoniennes*, M. Edouard Chapuisat vient de publier, coup sur coup, un Bulletin des ouvrages militaires publiés en Suisse sur le premier Empire (septembre-octobre 1913) et une étude sur *Les régiments suisses de l'Empire* (janvier-février 1914). Je me contente de vous signaler ces deux articles en raison de leur intérêt spécial.

* * *

L'état-major de l'armée n'a pas eu à se louer du retentissement de mauvais aloi qu'il a donné aux conséquences des manœuvres d'armée. C'est peut-être ce qui l'a déterminé à supprimer celles-ci pour cette année. Pour la monnaie de cette pièce — de cette grande pièce militaire ! — nous aurons une manœuvre de montagne, aux environs de Nice, une manœuvre de forteresse autour d'Epinal, de grandissimes manœuvres de cavalerie en Champagne (six divisions y prendront part), une manœuvre de corps d'armée contre corps d'armée : le 1^{er} corps (Lille, général Franchet d'Esperey) contre le 2^e (Amiens, général Gérard). La réputation de ce général, de qui je parlais tout à l'heure, donnera un certain intérêt à ces opérations. Leur faible amplitude, d'ailleurs, est loin d'être sans certains avantages au point de vue militaire.

* * *

L'état-major de l'armée vient d'arrêter le texte d'un nouveau décret sur le service en campagne. Certaines des dispositions adoptées soulèvent de très graves critiques, mais ce n'est pas le lieu d'entretenir une discussion pour laquelle il serait indispensable de prendre beaucoup de place.

J'en dirai autant du volumineux règlement de manœuvres

qu'on prépare pour l'infanterie. Le projet que j'ai sous les yeux comprend quelque 600 pages, dont les deux tiers sont relatifs au combat, celui-ci étant étudié depuis le tirailleur jusqu'aux plus fortes unités tactiques. Et, sans doute, on pensera qu'il est fort bien de se préoccuper du but essentiel, qui est l'action sur le champ de bataille. Mais j'avoue que je redoute fort la tendance à vouloir tout prévoir, tendance qui se manifeste par cette abondance de prescriptions. Que devient l'initiative, dans tout cela ? C'est contre elle qu'est dirigée la réglementation nouvelle. Déjà, la récente réforme du service intérieur a marqué un retour vers les anciennes pratiques. Le futur règlement de manœuvres de l'infanterie nous ramène, lui aussi, fort en arrière. Dans son titre I^{er}, il reprend le texte abrégé de 1904 ! Puisse-t-on se ressaisir, alors qu'il en est encore temps, et nous épargner ce mouvement de réaction vraiment regrettable.

CHRONIQUE PORTUGAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Les règlements de fin d'année. — Les examens pour la promotion aux grades de général et de major. — Les écoles de cadres. — Le projet gouvernemental de la défense nationale pour 1914.

La fin de l'année militaire de 1913 a été marquée chez nous par la réglementation d'importants services de l'armée et par la promesse formelle du président du Conseil de consacrer toutes les forces du gouvernement, en 1914, à mener à chef le développement de la défense nationale. Examinons en détail ces innovations.

En premier lieu, le règlement sur les épreuves spéciales d'aptitude pour la promotion aux grades de général et de major. Ces épreuves reposent presque toutes sur des bases nouvelles, étrangères à nos traditions.

Nous craignons qu'elles ne procurent, au début, quelques embarras aux nouveaux candidats, et peut-être même aux membres du jury.

Pour le généralat, trois épreuves sont exigées : *écrite*, *pratique* et *orale*, qui sont subies dans cet ordre devant un jury de cinq généraux, soit le chef d'état-major de l'armée, le quartier-maître général, et trois autres généraux nommés par le ministère. L'épreuve écrite consistera dans la résolution sur la carte d'un thème à double action pour une division isolée ou encadrée, comportant une situation de marche ou de stationnement suivie de combat ; l'épreuve

pratique, dans la direction d'un exercice de cadres d'action simple où le candidat exercera le commandement d'un détachement mixte formé de deux régiments d'infanterie à trois bataillons, une ou deux batteries de mitrailleuses, un ou deux groupes de batteries d'artillerie, un groupe de deux escadrons, plus les services auxiliaires respectifs au complet. Dans l'épreuve orale, enfin, le candidat devra expliquer et justifier contre les objections soulevées par les membres du jury, les solutions tactiques qu'il aura adoptées au cours des épreuves précédentes.

Pour la résolution du thème de la première épreuve, tiré au sort par le candidat, le règlement lui accorde un laps de temps de huit heures et la faculté de consulter les règlements tactiques, de mobilisation, de service en campagne et autres ; en revanche, cette épreuve sera éliminatoire ; si trois membres du jury sur cinq se prononcent contre le candidat, il est transféré dans le cadre de la réserve.

Le candidat est autorisé à effectuer une reconnaissance générale du terrain où se dérouleront les épreuves pratiques, pendant les vingt-quatre heures qui précédent l'exercice ; il peut se faire accompagner par des officiers de son quartier général qu'il désigne lui-même.

Une heure avant la concentration des cadres représentant les diverses unités du détachement mixte, chaque candidat tirera au sort le thème à résoudre sur le terrain, reconnu auparavant. Le candidat dispose ensuite d'une heure pour étudier le thème sur la carte ; après quoi il assume la direction de l'exercice, et commence par orienter les commandants des différentes unités, en les mettant au courant de la supposition et en leur donnant ses instructions.

Enfin, il communique l'ordre de marche ou de stationnement. Le jury assistera à toutes les opérations préliminaires. Il suivra le candidat pendant l'exercice, et pourra intervenir dans le cours de la manœuvre en formulant des suppositions nouvelles ayant un caractère de surprise.

Tous les ordres, rapports, instructions, etc., du candidat et aussi bien que ceux des sous-ordres, serviront de base à l'appréciation du jury.

Le candidat auquel cette appréciation sera défavorable, passera au cadre de la réserve. Les épreuves spéciales que doivent subir les capitaines des différentes armes et du service d'état-major pour être promus au grade de major, sont au nombre de deux, l'une orale, l'autre écrite. Deux jurys, de composition différente,

nommés par le ministère de la guerre, présideront aux examens. Le premier appréciera exclusivement les travaux des capitaines d'état-major, et le second, ceux des autres capitaines.

Celui-là se composera du chef d'état-major de l'armée (président), du quartier-maître général, du sous-chef d'état-major de l'armée, de deux colonels du service de l'état-major et de deux colonels ou lieutenants-colonels appartenant à la même arme que le candidat.

L'autre, présidé par le chef d'état-major de l'armée, comprendra un colonel ou lieutenant-colonel du service d'état-major, et cinq colonels ou lieutenants-colonels, dont deux de la même arme que le candidat et les trois derniers pris dans chacune des autres armes.

L'épreuve écrite durera huit heures et consistera à traiter, sur la carte au 1 : 20 000, un thème à double action pour un détachement mixte, isolé ou encadré, de la composition suivante :

a) Pour les officiers d'état-major : 2 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 1 ou 2 batteries de mitrailleuses, 1 ou 2 groupes d'artillerie, 1 groupe ou 1 escadron de cavalerie et les services auxiliaires correspondants.

b) Pour les autres officiers : 1 ou 2 bataillons d'infanterie, 1 section de mitrailleuses, 1 groupe ou 1 batterie d'artillerie, 1 groupe ou 1 escadron de cavalerie et les services auxiliaires respectifs.

Le candidat devra justifier toutes les solutions tactiques qu'il aura adoptées conformément aux principes réglementaires ; elles embrasseront :

a) Pour les officiers d'état-major : tous les ordres d'opérations, ordres de service, ordres spéciaux et instructions que le candidat eût transmis en réalité comme chef d'état-major du détachement, en vue d'assurer l'exécution du plan arrêté par le commandement ; l'indication des mouvements qu'implique le développement de l'action ; tous les ordres et instructions que le candidat eût donnés en fait comme commandant en sous-ordre d'un des bataillons, groupe de batterie ou d'escadrons composant le détachement, suivant qu'il sort de l'une ou l'autre arme.

b) Pour les officiers des autres armes : tous les ordres d'opérations, ordres de service et instructions données par le commandant du détachement à ses subordonnés ; l'indication des mouvements nécessaires au développement du combat et les ordres et instructions du candidat agissant comme commandant de bataillon, de groupe de batteries ou d'escadrons.

Le candidat apprécié défavorablement par la majorité des examinateurs ne sera plus admis à l'épreuve orale ; il devra attendre jusqu'à l'année suivante pour être soumis à de nouvelles épreuves définitives. Si cette fois encore il n'est pas mieux qualifié, on le transfert au cadre de réserve. Dans l'épreuve orale, le candidat devra expliquer devant le jury les dispositions qu'il aura prises et ordonnées au cours de l'épreuve antérieure, et les justifier contre les critiques dont elles auront été l'objet. Un échec dans cette seconde épreuve aura les mêmes conséquences que pour la première.

Les capitaines d'état-major ajournés seront immédiatement reversés dans leur arme primitive afin d'y fournir à nouveau les preuves de capacité exigées.

Cet exposé succinct montre clairement que les conditions imposées par la nouvelle loi sont très rigoureuses. Dorénavant l'accès aux grades de général et de major ne sera permis qu'aux officiers d'une compétence indiscutable et qui se consacreront tout entier à la carrière des armes.

La loi est claire et nette ; nous croyons fermement que la faiblesse et le favoritisme seront bannis désormais, et qu'il régnera dans ce domaine cet esprit de justice qui sait reconnaître le vrai mérite et récompenser le travail fécond. Il est temps d'en finir avec les usages qui étaient de tradition auparavant dans les examens de major et de général, épreuves parfois ridicules, et où le candidat réussissait d'ailleurs presque toujours. On peut compter sur les doigts les candidats ayant échoué. Ces examens constituaient la plupart du temps une pure formalité, dont le résultat était connu d'avance, à de très rares exceptions près ; et souvent même ils demeuraient inachevés. On cite des cas où l'épreuve pratique sur le terrain n'eut pas lieu, car on constata, au dernier moment, qu'il était fraîchement ensemencé, etc.

Nous souhaitons que la nouvelle loi rehausse le prestige de l'armée, et que, grâce à un triage rigoureux, les grades supérieurs ne soient conférés qu'aux officiers qui les méritent par leur compétence et la fermeté de leur caractère.

* * *

L'instruction des cadres de l'armée vient de recevoir une impulsion vigoureuse par suite de la publication du règlement des *écoles de cadres*, dont les dispositions régissent les écoles centrales d'officiers, les écoles préparatoires d'officiers miliciens, de sergents, d'infirmiers, de maréchaux-ferrants, d'ouvriers militaires et de sapeurs d'infanterie et de cavalerie.

Je me garderai de lasser votre attention en vous énumérant tout au long les divers buts qu'on s'est proposés et les programmes de tous les travaux prévus. Voilà qui nous mènerait beaucoup trop loin.

Il suffira d'indiquer brièvement les buts essentiels et les principaux programmes.

L'école centrale d'officiers prépare les lieutenants, capitaines et majors de l'armée métropolitaine, miliciens ou officiers permanents, au grade supérieur, et comprend trois degrés correspondant à ces trois catégories d'officiers.

Les travaux du premier degré durent annuellement quatre semaines ; ceux du 2^e degré, six, et ceux du 3^e, trois, pendant les mois de mai, juin et juillet. Dans chaque degré, l'instruction se divisera en deux parties, théorique et pratique, et comportera des cours sur les matières nécessaires à la préparation de l'officier au grade supérieur. L'instruction journalière ne durera pas moins de six heures et à la fin du cours les élèves officiers seront soumis à une épreuve écrite.

Les programmes sont :

1^{er} degré.

Enseignement théorique : tactique générale et des diverses armes ; étude des mitrailleuses ; fortification ; attaque et défense des places fortes et des côtes ; études des fonctions de commandant d'unités inférieures, de chef de service et de dépôt de division ; des services de ravitaillement en munitions, subsistances, etc. ; géographie militaire du Portugal et importance des lignes d'invasion ; principes de tactique navale et connaissance des unités des principales marines de guerre.

Enseignement pratique : lecture de cartes, problèmes sur la carte et travaux de fortification, reconnaissances, exercices de cadres, désignation des buts, visites des usines et manufactures de l'armée et des bâtiments de guerre, équitation.

2^e degré.

Enseignement théorique : voir 1^{er} degré ; en outre, emploi des mitrailleuses ; fonctions de commandant de groupe ou de bataillon, de chef des services des grandes unités de 1^{re} et 2^e ligne ; étude des campagnes ; principes généraux de tactique navale.

Enseignement pratique : Problèmes sur la carte et jeu de guerre ; technique de la fortification ; reconnaissances ; exercices de cadres ; désignation des buts ; visites aux établissements, etc.

3^e degré.

Enseignement théorique : Stratégie ; tactique générale et de défense des côtes ; la division au combat ; attaque et défense des places fortes ; fonctions de commandant et de chef de service des grandes unités de 1^{re} et 2^e ligne, d'étapes, etc. ; les mitrailleuses dans la guerre moderne ; droit international ; étude d'une campagne.

Enseignement pratique : Problèmes sur la carte ; reconnaissances, exercices de cadres, visites, etc.

Les écoles préparatoires d'officiers miliciens préparent les sergents au grade de sous-lieutenant milicien ou des cadres des services auxiliaires de l'armée.

La loi crée trois écoles préparatoires pour l'infanterie, à Lisbonne, Porto et Coimbra et une école pour chacune des autres armes et pour chacun des services de l'armée.

Les programmes de travaux des écoles sont essentiellement pratiques et élaborés en vue de la guerre ; ils concernent l'armement, l'équipement, le harnachement, la tactique et le service en campagne, le matériel, le tir, la fortification, la topographie, la télégraphie, l'hippologie, l'équitation, l'escrime, visites, etc.

Les écoles de sergents, d'infirmiers, de maréchaux-ferrants et d'ouvriers militaires préparent les caporaux ou soldats des corps de troupe au grade de sergent et sont destinées à parfaire l'instruction technique des élèves.

Les écoles de sapeurs d'infanterie et de cavalerie servent à compléter l'instruction reçue pendant l'école de recrues en matière de fortification ; elles préparent en même temps les soldats, caporaux et sergents sapeurs.

* * *

Le président du Conseil et ministre des finances a donné une brillante conférence à Porto, la seconde ville du pays et capitale du Nord ; traitant de la défense nationale, il a prononcé des paroles si chaudes et si vibrantes que je crois de mon devoir de chroniqueur de les faire connaître au loin par la voie de la *Revue militaire suisse*, qui est si appréciée.

Relater les actions nobles est une excellente manière de témoigner son enthousiasme et sa reconnaissance.

Le ministre débuta par un remarquable exposé de la question financière nationale depuis l'établissement du régime constitutionnel jusqu'à nos jours ; cet exposé a révélé les efforts gigantesques que les ministres des finances de la république ont accompli pour équilibrer le budget national, résultat qui a été récemment atteint

(*Revue militaire suisse*, chronique septembre 1913, p. 700); puis le conférencier a montré tous les soins qu'il convient de vouer à la défense nationale, qu'il appelle la plus grande œuvre que la république puisse s'imposer pour rallier les cœurs de tous les Portugais.

Dans tous les pays, une grosse partie des dépenses ordinaires est consacrée à la sûreté et à la défense du territoire. Même les nations les plus avancées considèrent la défense et l'attaque comme des moyens naturels et nécessaires de protection et de développement. Il ne suffit pas de désirer la paix et de maudire la guerre, il est indispensable de préparer la seconde si l'on veut jouir de la première. Il n'y a pas de paix possible tant qu'il existera des peuples faibles et d'autres forts.

Le droit d'un peuple à l'existence a été considéré non seulement comme un droit de conservation, mais encore de progrès. L'accroissement actuel des dépenses militaires s'explique notamment par le besoin d'expansion qu'éprouvent les nations contemporaines et qui les jette les unes contre les autres. Cette question est vitale pour nous. Nous ne nous soucions pas de conquêtes, mais nous ne voulons pas qu'une nation, quelle qu'elle soit, puisse s'agrandir à nos dépens.

Il faut nous préparer de longue main, avec méthode et persévérance. La vie des peuples est pleine de vicissitudes et nos descendants ne nous pardonneraient jamais si, après avoir rétabli l'ordre dans les finances de l'Etat, nous leur refusions les ressources nécessaires à sa défense et à son existence même. Ensuite le ministre passa en revue les budgets militaires des principales nations du monde, et il les compara avec nos propres budgets de la guerre et de la marine. Il résulte de cet examen que nous dépensons pour la défense nationale à peine le 17,5 % du montant total des recettes de l'Etat, proportion insuffisante ; d'autre part, les chiffres démontrent que le montant des dépenses n'est pas en rapport avec la puissance actuelle de l'armée et de la marine.

Mais à quelles réformes faut-il se déterminer ? La *Commission de défense nationale* le dira prochainement au Parlement. Quant à lui, ministre, il l'apprendra sur le champ à tous ses auditeurs.

La défense nationale se divise en deux grandes branches solides, mais distinctes : le ministère de la guerre et celui de la marine.

Le premier a un besoin immédiat : 1^o d'ouvrages permanents de défense ; 2^o de matériel. Dans les ouvrages permanents sont compris les fortifications du camp retranché de Lisbonne et des lignes de défense et les dépôts régimentaires et territoriaux. Le

Camp retranché doit posséder : défense fixe terrestre et défense fixe maritime, défense de quelques ports, pièces de 34 cm, munitions complémentaires, etc.

La *défense terrestre* doit comprendre : du matériel d'artillerie, munitions, matériel de transport, télégraphique et téléphonique, projecteurs, matériel pour fortifications, etc.

Les *dépôts* seront aménagés ou construits pour abriter les munitions, le matériel de mobilisation, etc.

Tous ces travaux, ouvrages fixes et matériel coûteront 60 millions.

Le *matériel proprement dit* comprendra l'armement, équipement, harnachement, munitions, voitures, matériel de bivouac, etc., etc., qui sont jugés nécessaires à la mise sur pied de guerre de l'armée de 1^{re} ligne, composée de 8 divisions, soit 150 000 hommes.

Dépense : 40 millions. En y ajoutant l'acquisition d'un stock d'uniformes, d'animaux de selle et de trait et de matériel pour le génie, ce qui représente une dépense de 15 millions, nous arrivons au montant total de 115 millions pour le ministère de la guerre.

Quant à la marine, la situation est nette ; la création d'une escale de combat a été votée par le Parlement en juillet 1912 (voir chronique portugaise *Revue militaire suisse*, juin 1912, p. 520), et coûtera à peu près 200 millions.

Toutefois, la première chose à entreprendre, c'est la construction du grand arsenal sur la rive gauche du Tage, évalué à 31 millions.

Tous ces millions demeureront, partiellement du moins, dans la fortune nationale, tout en soulageant beaucoup de misères ; car ces travaux occuperont de nombreux ouvriers et travailleurs, leur assurant le pain, le confort et la joie. Cet argent sera doublement béni : directement par tout le bien dont il sera la source ; indirectement par le sentiment de sécurité qu'il provoquera dans le pays, en faisant de nous une nation armée, en rendant le port de Lisbonne inaccessible et en nous dotant d'une marine de guerre capable de nous protéger. L'année 1913 fut consacrée par les pouvoirs de l'Etat à *mettre la maison en ordre* ; l'année 1914 aura pour tâche de voter les crédits et les recettes nécessaires, à *garder dans la maison un peuple vif* — un peuple digne, à l'intérieur et à l'extérieur de la république que nous avons édifiée. Telles furent, en résumé, les belles et patriotiques paroles du président du gouvernement.

Aurons-nous la joie suprême de les voir traduites en actes ? Ce serait, certes, la date la plus remarquable de notre vie nationale.